


SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

2025-508
Arrêté N°2025_____/MEMC/SG/DGCM portant
cession du permis de recherche n°2206 dénommé «
DOUNOUGOU » à la société YI XIN MINING
INTERNATIONAL CO, LTD SARL « IFU : 00236018W ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- 
- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ;
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;
- VU l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ;

Vida CFN-521

du 10/12/2025



- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2023/425/MEMC/SG/DGCM du 03 novembre 2023 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°2206 dénommé « DOUNOUGOU » à Monsieur DONESSOUNE Jean « IFU : 00026699F » ; ✓
- VU la demande de Monsieur DONESSOUNE Jean enregistrée le 31 juillet 2024, relative à la cession du permis de recherche n°2206 dénommé «DOUNOUGOU» ; ✓
- VU la lettre n°025/0742/MEMC/SG/DGCM du 24 novembre 2025, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ; ✓
- VU la quittance n°0150956 du 26 novembre 2025 de paiement effectif des droits de cession ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est cédé à la société **YI XIN MINING INTERNATIONAL CO, LTD SARL**, ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 567 Ouagadougou 01, téléphone : +226 55 75 33 78/ 75 68 10 15, le permis de recherche n°2206 dénommé « **DOUNOUGOU** » situé dans la commune de **Niangoloko**, province de la **Comoé**, région des **Tannounyan** pour la recherche des substances de la catégorie A. ✓

ARTICLE 2 : Ce permis couvre une superficie de 98,77 km². Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	239 700 -	1 131 700 -
2	246 200 -	1 131 700 -
3	246 200 -	1 129 300 -
4	241 800 -	1 129 300 -
5	241 800 -	1 118 900 -
6	235 500 -	1 118 900 -
7	235 500 -	1 123 700 -
8	230 500 -	1 123 700 -
9	230 500 -	1 128 200 -
10	239 700 -	1 128 200 -
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		



ARTICLE 3 : La validité du permis va du **07/09/2023** au **06/09/2026**.

ARTICLE 4 : Le non-respect de la réglementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le

19 DEC 2025

Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'État

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- DR-EMC des Tannounyan
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- société YI XIN MINING INTERNATIONAL CO, LTD SARL
- 1- Gouvernorat / région des Tannounyan
- 1- Haut-Commissariat de la province de la Comoé
- 1- Mairie de Niangoloko
- 1- J.O.
- 1- Classement

